

*Pôle communication*  
24.65.42

Mercredi 9 août 2023

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 9 août 2023, a adopté **22** arrêtés et examiné **52** dossiers d'étrangers.

### Arrêtés du gouvernement

---

#### Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris diverses mesures relatives à l'exercice de la profession d'infirmier en pratique avancée.

Conformément à la loi du pays n° 2023-5 du 26 mai 2023 qui définit les règles applicables à l'exercice en pratique avancée et à la délibération n° 119/CP en date du 26 juin 2023, le gouvernement a fixé, pour les infirmiers en pratique avancée :

- la liste des pathologies chroniques stabilisées faisant partie de leur domaine d'intervention ;
- la liste des actes techniques autorisés sans prescription médicale et, le cas échéant, l'interprétation des résultats pour les pathologies suivies ;
- la liste des actes de suivi et de prévention qu'il est autorisé à demander, pour les pathologies dont il assure le suivi ;
- la liste des dispositifs médicaux non soumis à prescription médicale obligatoire dont la prescription est autorisée ;
- la liste des examens de biologie médicale dont la prescription est autorisée pour les pathologies suivies ;
- la liste des prescriptions médicales dont le renouvellement ou l'adaptation sont autorisés pour les pathologies suivies ;
- la liste des motifs de recours et des situations cliniques les plus graves ou complexes pour lesquels l'infirmier en pratique avancée du domaine d'intervention « Urgences » participe, après décision du médecin de structure de médecine d'urgence et sous sa conduite diagnostique, à la prise en charge des urgences vitales ou complexes ;
- la liste des motifs de recours et des situations cliniques présentant un moindre degré de gravité ou de complexité pour lesquels l'infirmier en pratique avancée du domaine d'intervention « Urgences » est compétent pour prendre en charge un patient et établir des conclusions cliniques dès lors qu'un médecin de la structure de médecine d'urgence intervient au cours de la prise en charge.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'enregistrement de la déclaration d'exploitation et le transfert de l'officine de pharmacie dénommée « Pharmacie de Port Plaisance » situé 35 rue Jules Garnier, vers le centre commercial « Galerie Port-Plaisance », 10 rue Jules Garnier à Nouméa.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a enregistré la déclaration d'exploitation de l'officine de pharmacie « Pharmacie de Kaala-Gomen » sur la commune de Bwapanu (Kaala-Gomen).
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé Emérentienne Vallier, docteur en pharmacie, à gérer la pharmacie à usage intérieur du Centre Hospitalier Spécialisé (CHS) Albert Bousquet.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n°2020-1461/GNC du 8 septembre 2020 portant enregistrement de la déclaration d'exploitation de l'officine de pharmacie dénommée « Pharmacie des 2 Baies » située sur la commune du Mont-Dore. Il a également modifié l'arrêté n°2016-73/GNC du 12 janvier 2016 portant enregistrement de la déclaration d'exploitation sous SELARL et autorisant le transfert de l'officine de pharmacie.  
Ainsi, Benjamin Bommart et Laure Carlier sont autorisés à exploiter conjointement la Pharmacie des 2 Baies.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé le transfert de l'officine de pharmacie dénommée « Pharmacie des Isles » située 144 rue Bénébig, vers le centre commercial « Carrefour Market Magenta » situé 50 rue du 18 juin sur la commune de Nouméa.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a rejeté une demande de création d'une officine de pharmacie sur la commune de Païta.  
Selon les dispositions de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie « aucune création d'officine ne peut être accordée dans les communes où la licence a déjà été délivrée à une officine pour 4 000 habitants ». Six officines sont déjà implantées sur la commune de Païta, qui compte actuellement 24 563 habitants selon le recensement effectué en 2019. Une nouvelle autorisation de création ne pourra donc être accordée que lorsque le seuil de 28 000 habitants sera atteint.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a enregistré la déclaration d'exploitation sous la forme d'une société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) dénommée « Pharmacie Rocade du Mont-Dore », de l'officine du même nom sur la commune du Mont-Dore.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a sanctionné un infirmier du troisième niveau de sanction, soit une suspension d'exercice de dix jours, pour manquement aux règles déontologiques de la profession d'infirmier.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a sanctionné un infirmier pour manquement aux règles déontologiques de la profession d'infirmier. Il est suspendu immédiatement du droit d'exercer pour une durée de cinq mois.

## Au visa d'Adolphe Digoué et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a adopté des dispositions relatives aux prédiagnostics et audits énergétiques. L'audit énergétique représente la première étape vers un processus global et continu de performance énergétique au sein des activités industrielles et tertiaires, pour améliorer la compétitivité des entreprises, au vu d'une situation où le prix de l'énergie ne cesse d'augmenter. Ce texte vient ainsi fixer :

- le seuil qui définit si une entreprise doit réaliser un prédiagnostic ou un audit énergétique (400 Mwh par an) ;
- le cahier des charges (disponible sur le site internet de la direction des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie – DIMENC) qui doit être suivi pour la réalisation des prédiagnostics ;
- les normes à suivre pour la réalisation des audits énergétiques : la norme NF EN 16247-1, complétée par les normes NF EN 16247-2 Bâtiments pour les activités liées aux bâtiments ; NF EN 16247-3 Procédés pour les activités liés aux procédés industriels et NF EN 16247-4 Transport pour les activités liées au transport ;
- les exigences de formations et d'expériences requises pour les référents techniques, comme suit :

Niveau de formation initiale	Durée d'expérience en matière d'étude énergétique
Équivalente à un titre ou un diplôme de niveau 7 ou 8 (anciennement niveau I) dans le domaine de la maîtrise de l'énergie	≥ 2 ans
Équivalente à un titre ou un diplôme de niveau 5 ou 6 (anciennement niveau III ou II) dans le domaine de la maîtrise de l'énergie	≥ 3 ans
Autre titre ou diplôme	≥ 5 ans

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'exploitation d'une installation de stockage d'électricité par batteries électrochimiques de la société Akuo Energy, sur la commune de Boulouparis. Ce projet est lauréat d'un appel à projets lancé par la direction des Mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC) en août 2022.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé la Société Le Froid à exploiter une centrale photovoltaïque sur toiture en autoconsommation, dénommée « Le Froid », d'une puissance de 749,6 kWc. La société disposait déjà d'une installation photovoltaïque en toiture de 2<sup>e</sup> catégorie, d'une puissance de 249,94 kWc en autoconsommation avec revente du surplus. L'extension fait passer l'installation en première catégorie et supprime l'autorisation initiale.

La puissance souscrite de l'exploitant est de 1 220 kVA. La centrale permettra à la société Le Froid de couvrir environ 25 % de ses besoins énergétiques. Moins de 10 % de l'énergie produite devrait être réinjectée sur le réseau.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé la société Grande brasserie de Nouvelle-Calédonie (GBNC) à exploiter une centrale photovoltaïque sur toiture, en autoconsommation dénommée « G.B.N.C », d'une puissance de 748 kWc.

La puissance souscrite de l'exploitant est de 900 kVA. La centrale permettra à la société de couvrir environ 34 % de ses besoins énergétiques. Moins de 10 % de l'énergie produite devrait être réinjectée sur le réseau.

### Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a octroyé un bail rural d'une durée de 15 ans pour plusieurs parcelles de terrain situées sur la commune de Ouégoa, au profit du GIE Balagam.

### Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention d'un montant total de 1 900 000 francs à des associations sportives. La somme est répartie comme suit :

- la ligue de taekwondo de Nouvelle-Calédonie : 1 600 000 francs pour soutenir le parcours olympique de Thierry Coleux (classé parmi les 53 meilleurs arbitres mondiaux) ;
- l'Union Rugby club de Dumbéa : 300 000 francs pour la participation de son équipe féminine au tournoi scolaire de niveau international à Pontlevoy.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une aide financière de 6 800 000 francs aux sportifs portant un projet olympique ou paralympique pour Paris 2024, afin de les accompagner dans leur quête de l'excellence sportive internationale. Les sportifs bénéficiant de cette aide sont les suivants :

Noms	Sport	Montant subvention
Brignone Nicolas	Athlétisme handisport	700 000 francs
Kavakava Vitolio	Athlétisme handisport	700 000 francs
Fairbank Pierre	Athlétisme handisport	900 000 francs
Gally Aymerick	Escrime	300 000 francs
Goyard Thomas	Voile	500 000 francs
Grangeon Lara	Natation	500 000 francs
Grousset Maxime	Natation	500 000 francs
Mathieu Alexis	Judo	500 000 francs
Mawen Bassa	Escalade	500 000 francs
Vahai Sosaia Félice	Athlétisme	900 000 francs
Huyard Nisié	Rugby	300 000 francs
Yengo Yolaine	Rugby	500 000 francs
<b>TOTAL</b>		<b>6 800 000 francs</b>

## Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2020-1947/GNC du 1<sup>er</sup> décembre 2020 portant agrément d'accueillant familial pour personnes adultes en situation de handicap. Afin de poursuivre l'accueil d'un jeune en situation de handicap, la maison d'accueil Joëlle Bloc, située à Kaala-Gomen, est autorisée à augmenter sa capacité d'accueil d'une place supplémentaire.

## Au visa de Thierry Santa et de Christopher Gyès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une participation financière d'un montant total de quinze millions de francs aux organisations syndicales d'employeurs représentatives, pour les dépenses relatives à leur fonctionnement interne ainsi qu'aux actions de formation destinées à leurs adhérents. Cette aide est répartie comme suit :

- MEDEF Nouvelle-Calédonie - Fédération Patronale (MEDEF-NC) : 5 400 000 francs ;
- Confédération des petites et moyennes entreprises de Nouvelle-Calédonie (CPME-NC) : 5 400 000 francs ;
- Union professionnelle des entreprises de proximité de Nouvelle-Calédonie (U2P-NC) : 4 200 000 francs.

## Au visa de Yoann Lecourieux et de Jérémie Katidjo Monnier, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention d'un montant de deux millions de francs à la commune de Bourail pour réaliser des travaux de curage dans un affluent de la rivière La Néra.

## Arrêtés de désignation

### Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n°2019-1753/GNC relatif aux désignations des membres siégeant au sein du conseil d'administration de la caisse locale de retraites (CLR).

Pour le collège des directeurs, chefs de service et directeurs d'établissements publics de la Nouvelle-Calédonie ou des provinces appartenant à l'une des fonctions publiques de la Nouvelle-Calédonie, Xavière Roletto, Séverine Bonnardel et Marie-Ange Morvan ont été désignés comme titulaires et Leslie Levant, Wajune Ita et Mylène Sautron comme suppléants.

Pour les représentants des agents affiliés à la CLR et leurs représentants, désignés sur proposition des organisations syndicales membres du comité supérieur de la fonction publique, ont été désignés :

Titulaires	Suppléants
Christophe Coulson	Sergino Maltock
Jean Saubot	Cédric Sangarne
Fabienne Kadooka	Larissa Thonon
Sandrine Papon	Christophe Dabin
Steeves Teriitehau	Nicolas Labenski
Joao d'Almeida	Lionel Woreth
Mélanie Atapo	André Élia
Judicaël Eschenbrenner	Yoan Michelon

### Au visa de Thierry Santa et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n°2022-1509/GNC du 22 juin 2022 fixant la composition nominative du conseil stratégique de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'orientation professionnelle (CSEIFOP).

Pour CAP Emploi, Yolanda Foawy est remplacée par Vanessa Caunes en qualité de représentante suppléante et pour la fédération formation insertion de la Nouvelle-Calédonie, Ralf Clasen est remplacé par Sayfedine Bouhleb en qualité de membre suppléant.

### Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **11** titres de séjours, dont trois au titre de la vie privée et familiale, **27** autorisations de travail et **14** renouvellements d'autorisation de travail.

\* \*  
\*

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Louis Mapou, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

### **Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement**

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

### **Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement**

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

### **Adolphe Digoué**

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

### **Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

### **Mickaël Forrest**

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Vaimu'a Muliava**

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

### **Thierry Santa**

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Christopher Gygès**

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

### **Jérémie Katidjo Monnier**

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.